



MAIRIE DE  
**GUESNAIN**  
(NORD)

**ARRETE TEMPORAIRE PORTANT SUR LA  
RESTRICTION DE LA CIRCULATION ET DU  
STATIONNEMENT AU DROIT DES TRAVAUX DANS LE  
RUE FRANCISCO FERRER**

*Arrêté de police N° 16/2018 du 22 février 2018  
(Annule et remplace l'arrêté N° 13/2018 du 09 février 2018)*

*Le Maire de la commune de GUESNAIN,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les  
articles L 2212-1 et suivants,  
Vu le code de la route, notamment les articles R411-1 et suivants,  
Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à  
assurer la sécurité routière, piétonne et cycliste dans la rue Francisco  
Ferrer dans le cadre de l'aménagement de la voirie.*

**ARRETE**

- Article 1** *Des travaux d'aménagement de la rue Francisco Ferrer sont en cours de réalisation et pour une durée de 12 semaines.*
- Article 2** *Pendant toute la durée des travaux la circulation sera interdite de 08h00 à 17h00 dans les deux sens de circulation sauf véhicules de secours et collecte des ordures ménagères.*
- Article 3** *Le stationnement sera supprimé selon l'avancée des travaux.*
- Article 4** *La société TPRN exécutera les travaux et se chargera de la mise en place du balisage du chantier et de la signalisation réglementaire.*
- Article 5** *La société TPRN Zone Acticentre-BP 30417 Fretin 156, rue des Famards 59814 Lesquin cedex  
Monsieur le Commissaire Divisionnaire, chef de district de Police de DOUAI  
Monsieur le Commissaire de Police de Sin le Noble sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.*

*Fait à GUESNAIN  
Le 22 février 2018*

*Le Maire,  
Maryline Lucas*

